



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services

Question écrite n° 48557

Texte de la question

Mme Martine Aurillac souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques. Depuis toujours les services bancaires ont été payés, de manière directe ou indirecte, par les titulaires de comptes courants. Cependant, ce projet de loi tend à faire payer en plus la gestion des chèques, à leurs clients. Nous savons, par ailleurs, que pour les personnes socialement et économiquement en difficultés, ce projet de loi ne fait que renforcer leur précarité. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière, afin que ce texte n'engendre pas de nouvelles difficultés, notamment pour les personnes en état de précarité.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48557

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4075